

COMMUNE D'ARCHAMPS

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 25 FEVRIER 2021

Le vingt-cinq février deux-mille vingt-et-un, le Conseil Municipal de la Commune d'Archamps (Haute-Savoie) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente, sous la présidence de Madame Anne RIESEN, Maire.

Date de convocation: Le 19 février 2021

Présents : RIESEN Anne, ZAMOFING David, HERLEMONT Nathalie, GIRONDE Christophe, DODE Florence, CHENAUD Catherine, CHAREYRE Véronique, ZORITCHAK Gaëtan, CHARBONNIER Marc, PFEIFLE Martin, KHAROUA Cyril, DUSSETIER Thie ry.

Absents excusés : BEN OTHMANE Solenn, SILVESTRE Olivier, BOUQUET Ginette, BAUDRION Philippe, KALONJI Laurent, PECH Adeline, RIVAIL Lucie, BAUDET Maryse, MEDDEB Montassar.

Absents : BOLLIET Mikaël, LE SCODAN Aurore.

Madame le Maire, après avoir constaté que le quorum est atteint, ouvre la séance à 20 h 10.

Lecture des pouvoirs :

- BEN OTHMANE Solenn a donné pouvoir à ZAMOFING David;
- SILVESTRE Olivier a donné pouvoir à RIESEN Anne ;
- BAUDRION Philippe a donné pouvoir à DODE Florence ;
- PECH Adeline a donné pouvoir à HERLEMONT Nathalie ;
- KALONJI Laurent a donné pouvoir à ZAMOFING David ;
- RIVAIL Lucie a donné pouvoir à RIESEN Anne ;
- BAUDET Maryse a donné pouvoir à DUSSETIER Thierry ;
- MEDDEB Montassar a donné pouvoir à DUSSETIER Thierry.

Désignation d'un secrétaire de séance : DODE Florence

Approbation du compte-rendu de la séance du 9 février 2021

Le compte-rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Délibérations prises

Madame le Maire donne la parole à M. David ZAMOFING, premier adjoint délégué aux finances.

1. Budget principal - Délibération pour reprise anticipée des résultats

David ZAMOFING expose à l'assemblée que l'instruction M 14 prévoit que les résultats d'un exercice soient affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte administratif. Lorsque le compte administratif a pu être approuvé avant le vote du budget primitif, après production du compte de gestion, les résultats de l'exercice antérieur doivent être repris dans ce budget primitif. Cependant, David ZAMOFING explique que le compte de gestion, et par conséquent le compte administratif, n'ont pu être produits avant le vote du budget primitif 2021.

Il est néanmoins possible de reporter au budget, de manière anticipée, les résultats de l'exercice antérieur. David ZAMOFING propose au Conseil municipal d'adopter, pour le budget primitif 2021, la reprise anticipée des résultats ci-dessous :

RESULTATS 2020

1) Détermination du résultat à affecter :

Dépenses de fonctionnement 2020 : 2 329 227, 51 €

Recettes de fonctionnement 2020 : 3 683 066, 89 €

Résultat de fonctionnement antérieur reporté : 0 €

Résultat à affecter : 1 353 839, 38 €

2) Détermination du besoin de financement de la section d'investissement :

Dépenses d'investissement 2020 : 4 021 717, 33 €

Recettes d'investissement 2020 : 7 986 798, 11 €

Excédent d'investissement constaté en 2020 : 3 965 080, 78 €

Résultat d'investissement antérieur reporté : 1 233 975, 15 €

Résultat d'investissement cumulé : 5 199 055, 93 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **CONSTATE** les résultats 2020 au 31.12.2020 :
 - Excédent de fonctionnement : 1 353 839, 38 €
 - Excédent d'investissement cumulé : 5 199 055, 93€
- **DECIDE**, à l'unanimité des membres présents, la reprise anticipée des résultats pour le budget primitif 2021 :
 - Inscription au 1068 : 1 353 839, 38 €
 - Inscription au R 001 : 5 199 055, 93 €

Nathalie HERLEMONT demande la procédure à suivre si le compte administratif fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation. David ZAMOFING répond que dans ce cas, le Conseil municipal devra procéder à leur régularisation et à la reprise du résultat, dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif, et au plus tard le 30 juin.

2. Budget principal - Adoption du budget primitif 2021

Le budget primitif de la commune pour l'année 2021 est adopté avec reprise anticipée des résultats de l'année 2020.

David ZAMOFING présente au Conseil municipal le budget primitif pour l'année 2021.

- En section de fonctionnement, le budget est adopté en suréquilibre : 2 533 836 € en dépenses ; 3 305 650 € en recettes.
- En section d'investissement, le budget est adopté en suréquilibre : 6 439 156, 46 € en dépenses ; 6 941 537, 91 € en recettes.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **ADOpte**, à l'unanimité des membres présents, les quatre sections du budget principal 2021 au niveau du chapitre, ainsi qu'il suit :

Section de fonctionnement :

Les chapitres suivants en dépenses :

CHAPITRE	LIBELLE	PROPOSITIONS	VOTES EXPRIMES
011	Charges à caractère général	801 770 €	20 votes pour
012	Charges de personnel	919 552 €	20 votes pour
014	Atténuation de produits	425 000 €	20 votes pour
65	Autres charges de gestion courante	195 010 €	20 votes pour
66	Charges financières	96 160, 24 €	20 votes pour
67	Charges exceptionnelles	7 000 €	20 votes pour
042	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	89 344, 35 €	20 votes pour
TOTAL CUMULE DES DEPENSES		2 533 836, 59 €	20 votes pour

Martin PFEIFFLE demande pourquoi les dépenses prévues sont plus élevées que celles réalisées en 2020. Il s'agit de prendre en compte plusieurs éléments :

- Ouverture du nouveau groupe scolaire en septembre et création d'un accueil de loisirs qui va augmenter les dépenses d'énergie et d'électricité ;
- Rémunération de nouveaux personnels ;
- Indemnisation des élus et frais de formation ;
- Amortissements supplémentaires...

Les chapitres suivants en recettes :

CHAPITRE	LIBELLE	PROPOSITIONS	VOTES EXPRIMES
013	Atténuation de charges	27 000 €	20 votes pour
70	Produit des services, du domaine et ventes diverses	179 050 €	20 votes pour
73	Impôts et taxes	1 783 300 €	20 votes pour
74	Dotations et participations	1 275 800 €	20 votes pour
75	Autres produits de gestion courante	40 000 €	20 votes pour
77	Produits exceptionnels	500 €	20 votes pour
TOTAL CUMULE DES RECETTES		3 305 650 €	20 votes pour

Cyril KHAROUA demande pourquoi les recettes prévues sont moins élevées que celles réalisées en 2020. Il s'agit de faire des prévisions pessimistes pour éviter de surestimer les recettes tout en prenant en compte l'impact potentiel de la crise sanitaire sur certaines ressources (produits issus de la location des salles, fonds genevois...)

Section d'Investissement

Les chapitres suivants en dépenses :

Chapitre	Intitulé	RAR 2020 (R)	Propositions 2021 (P)	Total (R + P)	Votes exprimés
10	Dotations, fonds et diverses réserves	- €	30 000 €	30 000 €	20 votes pour
16	Emprunts et dettes assimilés	- €	447 388, 48 €	447 388, 48 €	20 votes pour
20	Immobilisations incorporelles	- €	27 292 €	27 292 €	20 votes pour
204	Subventions d'équipement versées	112 230, 82 €	10 000 €	122 230, 82 €	20 votes pour
21	Immobilisations corporelles	1 490 €	381 494 €	382 984 €	20 votes pour
23	Immobilisations en cours	4 899 447, 12 €	567 985, 64 €	5 467 432, 96 €	20 votes pour
27	Autres immobilisations financières	- €	56 828 €	56 828 €	20 votes pour
TOTAL CUMULE DES DEPENSES		5 013 167, 94 €	1 520 988, 12 €	6 534 156, 06 €	20 votes pour

Les chapitres suivants en recettes :

Chapitre	Intitulé	RAR 2020 (R)	Propositions 2021 (P)	Total (R + P)	Votes exprimés
13	Subventions d'investissement	- €	119 298, 25 €	119 298, 25 €	20 votes pour
10	Dotations fonds divers réserves	- €	1 543 839, 38 €	1 543 839, 38 €	20 votes pour
<i>Dont 1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés</i>				1 353 839, 38 €	20 votes pour
040	<i>Opération d'ordre de transfert entre section</i>			89 344, 35 €	20 votes pour
Total des recettes de l'exercice				1 742 481, 98 €	20 votes pour
Excédent antérieur reporté (R 001)				5 199 055, 93 €	20 votes pour

TOTAL CUMULE DES RECETTES	- €	6 941 537, 91 €	20 votes pour
----------------------------------	-----	-----------------	---------------

Martin PFEIFFLE demande ce que sont les recettes d'investissement. Il s'agit essentiellement des reports des années précédentes et de l'excédent de fonctionnement capitalisé, mais également de recettes fiscales comme la taxe d'aménagement, le FCTVA ou encore les subventions des financeurs publics comme la Région ou le département.

3. Approbation du compte de gestion 2020 – Budget Auberge

Le compte de gestion du budget « Auberge », qui constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur, est adopté à l'unanimité.

4. Approbation du compte administratif 2020 – Budget Auberge

David ZAMOFING présente le compte administratif et précise qu'il est conforme dans ses écritures au compte de gestion établi par le receveur. Le Conseil municipal, après avoir entendu ces explications, et hors de la présence de Madame le Maire approuve le compte administratif 2020 du budget Auberge

5. Délibération relative à l'affectation du résultat 2020 – Budget Auberge

David ZAMOFING explique au Conseil municipal qu'au titre de l'exercice clos, le vote du compte administratif et du compte de gestion fait apparaître les résultats suivants :

- **Section de fonctionnement** : résultat excédentaire de 39 804, 11 € ;
- **Section d'investissement** : résultat excédentaire de 394 939, 49 € constitué du résultat de l'exercice 2020 (141 602, 90 €) cumulé au résultat reporté de l'exercice précédent (253 336, 59 €)

David ZAMOFING explique que le Conseil municipal doit décider de leur affectation, qui doit couvrir prioritairement les éventuels déficits des exercices précédents, ensuite le besoin de financement dégagé par la section d'investissement, le solde étant affecté en excédent de fonctionnement reporté, ou en dotation complémentaire d'investissement en réserves (c/ 1068).

Le Conseil municipal, après avoir entendu ces explications,
Décide :

- **DE REPORTER** l'excédent de la section de fonctionnement au R002 à hauteur de 39 804, 11 € ;
- **DE REPORTER** le solde d'exécution excédentaire de la section d'investissement au R 001 à hauteur de 394 939, 49 €

Décisions prises à l'unanimité des membres présents.

6. Budget annexe de l'Auberge communale – Adoption du budget primitif 2021

David ZAMOFING rappelle que le budget annexe de l'Auberge communale est adopté pour 2021 avec reprise des résultats de l'année 2020, au vu du compte administratif précédemment approuvé. Il présente au Conseil municipal le budget 2021 de l'Auberge communale.

En section de fonctionnement, le budget est en sur-équilibre avec un total cumulé de dépenses s'élevant à 93 171, 45 € et un total cumulé de recettes s'élevant à 119 011, 44 €.

En section d'investissement, le budget est en sur-équilibre avec un total cumulé de dépenses s'élevant à 41 259, 85 € et un total cumulé de recettes s'élevant à 447 051, 18 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **ADOpte** les quatre sections du budget annexe Auberge 2021 au niveau du chapitre, ainsi qu'il suit :

Section de fonctionnement :

Les chapitres suivants en dépenses :

CHAPITRE	LIBELLE	PROPOSITIONS	VOTES EXPRIMES
011	Charges à caractère général	7 100 €	20 votes pour
65	Autres charges de gestion courante	3 000 €	20 votes pour
66	Charges financières	11 459, 76 €	20 votes pour
67	Charges exceptionnelles	19 500 €	20 votes pour
042	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>52 111,69 €</i>	20 votes pour
TOTAL CUMULE DES DEPENSES		93 171, 45 €	20 votes pour

Les chapitres suivants en recettes :

CHAPITRE	LIBELLE	PROPOSITIONS	VOTES EXPRIMES
70	Produit des services, du domaine et ventes diverses	2 400 €	20 votes pour
75	Autres produits de gestion courante	64 800 €	20 votes pour
042	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>12 007, 33 €</i>	20 votes pour
Total des dépenses de l'exercice		79 197, 33 €	20 votes pour
Excédent antérieur reporté		39 804, 11 €	20 votes pour
TOTAL CUMULE DES RECETTES		119 011, 44 €	20 votes pour

Section Investissement

Les chapitres suivants en dépenses :

Chapitre	Intitulé	Proposition (P)	Votes exprimés
16	Emprunts et dettes assimilés	19 252 €	20 votes pour
21	Immobilisations corporelles	10 000 €	20 votes pour
040	<i>Opérations d'ordre de transfert entre section</i>	<i>12 007, 33 €</i>	20 votes pour

TOTAL CUMULE DES DEPENSES	41 259, 85 €	
----------------------------------	---------------------	--

Les chapitres suivants en recettes :

Chapitre	Intitulé	Proposition	Votes exprimés
040	<i>Opérations d'ordre de transfert entre section</i>	52 111, 69 €	20 votes pour
Total des recettes de l'exercice		52 111, 69 €	20 votes pour
Excédent antérieur reporté (R 001)		394 939, 49 €	20 votes pour
TOTAL CUMULEES DES RECETTES		447 051, 18 €	20 votes pour

7. Attribution de subvention pour l'acquisition de vélos à assistance électrique

Madame le Maire laisse la parole à Marc CHARBONNIER pour présenter le dispositif.

Celui-ci rappelle que la commune attache une importance forte au déploiement de modes de déplacements doux et qu'elle souhaite inciter à la pratique du vélo comme mode de déplacement. C'est pour cette raison qu'elle a instauré une subvention pour l'achat de vélos à assistance électrique neufs depuis 2016.

Dans ce cadre et vu le succès des années précédentes, il est proposé aux conseillers d'augmenter l'enveloppe globale de subventions pour l'achat de vélos à assistance électrique neufs pour l'année 2021 et de modifier les conditions d'attribution.

Ainsi, l'enveloppe globale de subventions pour l'achat de vélos à assistance électrique neufs pour l'année 2021 serait portée à 10 000 €. Le montant de la subvention accordée sera variable en fonction de la valeur d'achat du vélo :

- Valeur d'achat inférieure ou égale à 4 000 € : subvention de 250 €
- Valeur d'achat supérieure à 4 000 € : subvention de 150 €

De plus, la commune financera au maximum deux vélos par foyer fiscal et un vélo par personne au sein de ce même foyer, pour une période de trois ans.

Le Conseil municipal, entendu cet exposé, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** l'attribution d'une subvention à l'achat de vélos à assistance électrique neufs homologués pour les habitants d'Archamps ;
- **FIXE** à 10 000 € le montant de l'enveloppe globale de subvention ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à modifier les conventions de subventions selon les modalités décrites ci-dessus ;

- **AUTORISE** Madame le Maire à modifier les conventions de subventions ;
- **PRECISE** que les crédits nécessaires sont ouverts au chapitre 204 du budget principal 2021.

8. Forêt communale : programme d'action 2021

Madame le Maire présente à l'assemblée le programme d'action, élaboré par Mme Daphné ASSE, représentant de l'Office National des Forêts, pour un montant global de 10 330.00 euros H.T.

Florence DODE précise qu'une somme est allouée chaque année à la forêt communale gérée par l'ONF en vue de l'entretenir régulièrement et durablement.

Le Conseil municipal, entendu cet exposé, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** la réalisation de travaux sur la forêt communale pour un montant de 10 330.00 euros H.T. en 2021 ;
- **CHARGE** Madame le Maire de suivre cette affaire.

Décisions prises à l'unanimité des membres présents.

Comptes-rendus des commissions intercommunales

Madame le Maire s'est rendue à un comité syndical du SMAG portant sur l'attribution des travaux de rénovation du centre de convention.

Florence DODE s'est rendue à une commission « environnement » de la communauté de communes. Compte-tenu de la forte croissance démographique du territoire (+ 30 % depuis 2013) la question de l'amélioration des réseaux d'eau devient cruciale.

Informations et questions diverses

Cyril KHAROUA prend la parole pour dire que les d'enfouissement des réseaux télécom de la R.D 145 touchent à leur fin ; la commune a saisi cette opportunité pour réaliser des travaux d'aménagement avec la création d'un chaussidou et un élargissement de la voie sur environ 50 cm.

David ZAMONFING travaille en lien avec Philippe BAUDRION pour équiper la salle du Conseil municipal en écran et caméra. Le budget prévu est de 10 000 €.

Madame le Maire rappelle qu'à l'heure actuelle, le couvre-feu s'applique sur le territoire à compter de 18 h. Les rassemblements de plus de 6 personnes sur la voie publique ou dans les lieux ouverts au public sont interdits. Il n'est pas possible d'organiser de manifestations associatives.

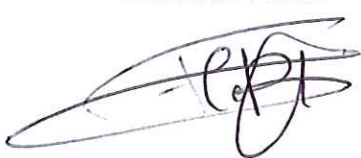
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 25.

Fait à Archamps,

Le 1^{er} mars 2021

Le secrétaire de séance

Florence DODE



Le Maire

Anne RIESEN

